



Municipalité de Sorvilier

Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier

Tél : 032 492 18 29

Ouvert le lundi de 16h à 18h30

www.sorvilier.ch

adm@sorvilier.ch

Sorvilier, le 30 octobre 2024

ASSEMBLÉE MUNICIPALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

**Mardi 3 décembre 2024 à 19h30
à la salle de la Municipalité (bâtiment communal)**

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2025
2. Divers et imprévus
3. Nouveaux citoyennes et citoyens
4. Promotions civiques

Le budget 2025 mentionné au point 1 est déposé publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours dès le 9 décembre 2024, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture. Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

RECAPITULATIF DU BUDGET 2025 AU VERSO